

**Province of Québec**  
**Water Conservation and Efficiency Program**  
**Annual report 2020**

---

*La version française du Rapport suivra.*

### **1. Lead agency and contact person**

The *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* is mandated to implement the Water conservation and efficiency program for Québec. The representative for Premier François Legault on the Regional Body is:

Marie-Claude Théberge  
Directrice générale des politiques de l'eau  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

### **2. Status of goals and objectives**

Québec adopted its goals and objectives for the Water conservation and efficiency program (Program) in 2007, in accordance with Basin-wide objectives. Québec then submitted its Program, which included goals, objectives, targets and indicators, in September 2013. With the reaffirmation in December 2019 of the Water conservation and efficiency objectives in the Great Lakes-St. Lawrence River basin, as well as the completion of the five-year review of the Water Management Program and the Water Conservation and Efficiency Program (exercise started in 2019), Québec has updated its Program to include ongoing measures and added new measures related to government initiatives that have come to fruition since 2013.

### **3. Water conservation and efficiency program overview**

Québec has adopted a legal framework to reinforce the importance of water conservation and efficient use through the application of laws and regulations. In addition, two government strategies have been launched/renewed in recent years targeting water in Québec. Both contain several measures addressing the sustainable use of water resources. A list of water laws, regulations and strategies that include water conservation and efficient use are:

- The *Act to affirm the collective nature of water resources and to promote better governance of water and associated environments (c. C-6.2)*, adopted on June 11, 2009 and amended on June 16, 2017  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/en/ShowDoc/cs/C-6.2>
  
- The new *Environment Quality Act (c. Q-2)*, adopted on March 23, 2018  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/en/showdoc/cs/q-2>

- The *Regulation respecting the framework for authorization of certain projects to transfer water out of the St. Lawrence River Basin (c. Q-2, r 5.1)*, adopted on June 22, 2011 that came into effect September 1, 2011  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/en/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%205.1>
- The *Regulation respecting the declaration of water withdrawals (c. Q-2, r 14)*, adopted on June 22, 2011  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/en/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2014>
- The *Water Withdrawal and Protection Regulation (c. Q-2, r 35.2)*, adopted July 16, 2014 that came into effect August 14, 2014  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/en/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2035.2>
- The *Québec Water Strategy 2018-2030*, launched June 27, 2018  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/strategie2018-2030-en.pdf>
- The *Québec Drinking Water Conservation Strategy 2019-2025*, launched March 22, 2019  
[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands\\_dossiers/strategie\\_eau/strategie\\_eau\\_potable.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands_dossiers/strategie_eau/strategie_eau_potable.pdf) (in French)

The Québec *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* is responsible for the implementation of the Water conservation and efficiency program. This is indicated in Article 31.101 of the *Environment Quality Act*, which was previously introduced by Article 19 of the *Act to affirm the collective nature of water resources and to promote better governance of water and associated environments*. Furthermore, Article 31.76 of the *Environment Quality Act* states that to be sustainable, water withdrawals must not negatively affect ecosystems or conflict with other uses of water.

The Water conservation and efficiency program makes it possible to meet the commitments made by the Government of Québec under the *Great Lakes—St. Lawrence River Basin Sustainable Water Resources Agreement*. Québec's Water conservation and efficiency program brings together measures pertaining to the conservation and efficient use of water and the preservation of aquatic ecosystems that have been adopted by different ministries of the Government of Québec.

#### 4. Consistency with Regional Objectives

Table 1. Summary of assessment of program measures (covering April 2019-March 2020) that are consistent with the regional objectives in the promotion of environmentally sound and economically feasible water conservation measures

Regional Objectives	Summary of Legislative and Program Measures
<p>1. Guide programs toward long-term sustainable water use</p>	<p><b>1.1 Continuation of the <i>Québec Drinking Water Conservation Strategy</i></b></p> <p>The annual Drinking Water Use Report for 2018 was filed in October 2020. The data collected for 2018 show a slight increase in the quantity of water distributed per person per day in Québec in 2018. In fact, the Québec average goes from 530 liters/pers/day in 2017 to 536 liters/pers/day in 2018. This increase can be partly explained by meteorological factors. These results also demonstrate the importance of the new actions to be implemented over 2019-2025.</p> <p><b>1.2 As part of the <i>Québec Drinking Water Conservation Strategy</i>, amend the Construction Code (Plumbing and Building chapter) prohibiting the sale or installation of equipment that excessively consumes water</b></p> <p>A draft Regulation was published on September 23, 2020 in the <i>Gazette officielle du Québec</i>. This was followed by a 45-day public consultation period. Comments have been received and the <i>Régie du bâtiment du Québec</i> will proceed with the final adoption of a revised draft in early 2021. This action is a collaboration between the Québec <i>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation</i> and the <i>Régie du bâtiment du Québec</i>.</p> <p><b>1.3 Continue to implement policies to save drinking water in government buildings and those of the health and education networks as part of the <i>Québec Drinking Water Conservation Strategy</i></b></p> <p>The annual Drinking Water Use Report for 2018 was published in October 2020 and includes, on page 38, the results of the reports of the participating government departments and bodies (available in French):</p> <p><a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/strategie_Québecoise_eau_potable/rapport_usage_eau_potable_2018.pdf">https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/strategie_Québecoise_eau_potable/rapport_usage_eau_potable_2018.pdf</a></p>
<p>2. Adopt and implement supply and demand management to promote efficient use and conservation of water resources</p>	<p><b>2.1 Water conservation and efficient use measures applicable in the context of permit applications for new or increased water withdrawals</b></p> <p>Between April 1, 2019 and March 31, 2020, two water withdrawal applications were authorized under Article 31.95 of the <i>Environment Quality Act</i> (Section 203 of the Agreement). Both include conservation measures to comply with condition 3 of Article 31.95. For example, in a factory, the pumps are controlled by a level sensor in the water supply tank. A valve modulating the level of this reservoir was installed on the aqueduct water. This will reduce the incidence of the plant feed tank overflowing.</p> <p><b>2.2 Evaluate the cumulative impacts of water withdrawals during the analysis of surface water withdrawals subject to water taking permits under the <i>Environment Quality Act</i></b></p>

	<p>Seven analyses were carried out in the past year to evaluate the cumulative impact of water withdrawals on other water users in the same watershed in respect of Article 31.76 of the <i>Environment Quality Act</i>. The evaluation looks at low flows in current hydroclimatic conditions and future hydroclimatic scenarios compared to a threshold of 15% Q<sub>2</sub>7.</p> <p><b>2.3 Develop a methodology for evaluating the cumulative impacts of physical pressures on groundwater resources and special management areas</b></p> <p>The report of the first year of the project on the development of a method to assess cumulative impacts (groundwater) has been completed. This report includes a literature review, a selection of relevant indicators validated by the monitoring committee, a preliminary version of the decision-making framework and an integration of the preliminary results of a research project with the <i>Institut national de recherche scientifique</i> on quantitative indicators.</p> <p><b>2.4 Continue the Groundwater Knowledge Acquisition Program</b></p> <p>All the research teams currently working on the Groundwater Knowledge Acquisition Program have completed their work progress reports and submitted them to MELCC.</p>
<p>3.Improve monitoring and standardize data reporting among State and Provincial water conservation and efficiency programs</p>	<p><b>3.1 Carry out an annual assessment of Québec's Water conservation and efficiency program and submit a report to the Great Lakes and St. Lawrence River Water Resources Regional Body</b></p> <p>This report will be submitted in advance of the Regional Body meeting on December 8, 2020.</p> <p><b>3.2 Identify new measures with collaborating departments and ministries on an annual basis</b></p> <p>Québec's Water conservation and efficiency program was revised in 2019 and new measures identified have been in effect since 2020. Several measures are linked to the measures in the <i>Québec Water Strategy 2018-2030</i>. The next census will take place in the fall of 2021.</p> <p><b>3.3 Disseminate the 2020 Water Conservation and Efficiency Program Annual Report on the Water Knowledge Portal</b></p> <p>Once the Annual Report is posted on the Regional Body website, it will also be posted on the Water Knowledge Portal.</p> <p><b>3.4 Present the Every-Five-Year Water Management Program report for Québec to the Regional Body and post the link to it on the Water Knowledge Portal</b></p> <p>This action is not applicable for the period covered by the 2020 annual report.</p>
<p>4.Develop science,</p>	<p><b>4.1 et 4.2 Pilot projects to acquire knowledge on groundwater in Cree territory and on the Magdalen Islands</b></p>

<p>technology and research</p>	<p>These two projects, which will provide new knowledge on unique and vulnerable resources, are progressing as planned and progress reports have been produced on schedule.</p> <p><b>4.3 Research projects to understand the effects of climate change on groundwater resources</b></p> <p>Three research projects aimed at understanding the effects of climate change on water resources are currently underway. The 2019-2020 deliverables have been completed in accordance with expectations. However, due to the Covid-19 pandemic, the end of the projects has been postponed until winter 2021 this includes the submission of the final report for each of the three projects, the summary report for the three projects, as well as the organization of a joint workshop.</p> <p><b>4.4 Agri-food project support</b></p> <p>25 projects were funded by the <i>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec</i> (MAPAQ) and carried out between 2014 and 2020 by the Innov'action, Prime-vert and <i>Plan de support aux investissements en agriculture</i> programs. Four of these projects ended during the 2019-2020 fiscal year. Information on completed projects funded by Innov'action is available online on the MAPAQ website (in French).  <a href="https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Recherche_Innovation/ProjetsRDInnovation_Programmes.XLSX">https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Recherche_Innovation/ProjetsRDInnovation_Programmes.XLSX</a></p> <p><b>4.5 Research and technology transfer projects relating to the conservation and optimization of water use in agriculture</b></p> <p>The final report of the RADEAU 1 project and the five regional reports were submitted to MAPAQ in October 2019. The final report of the RADEAU 2 project and the six regional reports were submitted to MAPAQ in March 2020. They will be published on the Agri network website.</p> <p><b>4.6 Participate in events and committees that bring together experts in the field to improve the Québec <i>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation's</i> knowledge of concepts related to water conservation within the framework of Québec <i>Drinking Water Conservation Strategy</i></b></p> <p>The Québec <i>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation</i> has participated in conference calls organized by the Canadian Committee on Water Conservation, the Performance Indicator Task Force and the AWWA Water Audit Committee.</p> <p><b>4.7 Produce annual municipal reports on water use to assess the quantities of water distributed and water losses in the distribution networks as part of the Québec <i>Drinking Water Conservation Strategy</i></b></p> <p>The reports approved in 2018 concern 78% of municipalities with a drinking water distribution network representing 91% of the Québec population served by a drinking water distribution network.</p>
--------------------------------	---

<p>5. Develop education programs and information sharing for all water users</p>	<p><b>5.1 Water Month</b></p> <p>Here are some highlights from Québec’s Water Month 2019:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• The <i>Regroupement des bassins versants du Québec</i> (ROBVQ) updated, managed and promoted the interactive web platform in order to list the activities relating to water protection taking place throughout the month of June (<a href="https://moisdeleau.org">https://moisdeleau.org</a>). 138 activities carried out by watershed organizations were published there. This is a two-fold increase in the number of activities compared to the previous year.</li> <li>• A Water Month Facebook page was created. 268 people were subscribed and 41 posts were made between May 9 and July 17, 2019.</li> <li>• The ROBVQ conceptualized and promoted “<i>Défi l’eau c’est renversant</i>” a campaign on social media aimed at promoting Water Month and encouraging the Québec population to get involved in protecting collective water resources.</li> </ul> <p><b>5.2 National Water Awareness campaign</b></p> <p>The financial assistance agreement for the development and implementation of the National Water Awareness campaign between MELCC and ROBVQ, in collaboration with the <i>Centre d’Information sur l’Eau</i> (C.I.EAU) and <i>Réseau Environnement</i>, was signed on November 13, 2019. The goal of this social marketing campaign was to raise awareness and educate the Québec population about the protection, conservation and sustainable use of water. In 2019-2020, the watershed groups and Regional Concertation Tables were informed of the two themes of the campaign (<i>‘le bilan eau neutre sur la propriété’</i> and <i>‘la fin du tout-à-l’égout’</i>) so that the 2020 and 2021 editions of Water Month are in line with the national campaign.</p> <p><b>5.3 Knowledge transfer workshops for land and groundwater resource managers about new groundwater knowledge acquisition projects</b></p> <p>Due to the Covid-19 pandemic, these face-to-face workshops scheduled for spring 2020 have been moved to fall 2020 and will be held online.</p> <p><b>5.4 Organize and prepare training sessions on water conservation to support municipalities (as part of the Québec Drinking Water Conservation Strategy).</b></p> <p>Highlights of the tour from April 8 to May 29, 2019:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• More than 1,500 participants from water services, public works, finance departments, general managers and municipal councils;</li> <li>• More than 700 municipalities contacted representing 88% of municipalities targeted by the Strategy;</li> <li>• More than 30 half day regional training sessions held - at least one per administrative region;</li> <li>• A free online web conference was held in collaboration with Québec municipal organizations;</li> <li>• Of those who evaluated the training, 85% of participants appreciated the event.</li> </ul>
--	---

	<p><b>5.5 Continue the partnership with <i>Réseau Environnement</i> for the <i>Écon'Eau Municipalities Program</i>, which raises citizens' awareness in collaboration with municipalities as part of the <i>Québec Drinking Water Conservation Strategy</i></b></p> <p>The partnership between the Québec <i>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation</i> and <i>Réseau Environnement</i> is set to continue and the <i>Écon'eau</i> program will be back in 2021.</p> <p><b>5.6 Report on the State of Water Resources and Aquatic Ecosystems in Québec</b></p> <p>The publication of the report is scheduled for December 2020. The report is intended as a tool to inform all people and groups concerned about the state of water and aquatic ecosystems and to enrich their knowledge and help them better understand the issues relating to these subjects.</p> <p><b>5.7 Production of guides and translation of American Water Works Association (AWWA) manuals as part of the <i>Québec Drinking Water Conservation Strategy</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Update of the model municipal by-law on the use of drinking water;</li> <li>• Eight models of drinking water saving guidelines published;</li> <li>• Two presentations on the Tools of the Strategy 2019-2025 published.</li> </ul>
--	---

## 5. Québec's Water conservation and efficiency program implementation timeline and status

Québec's Water conservation and efficiency program is operational and implemented on an ongoing basis by the various ministerial departments that are responsible for the measures detailed in Table 1.

# Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec

## Rapport annuel 2020

---

### 1. Principales agences et personnes-ressources.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est mandaté pour mettre en œuvre le Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau au Québec. La représentante du premier ministre M. François Legault au Conseil régional est :

Mme Marie-Claude Théberge  
Directrice générale des politiques de l'eau  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

### 2. État d'avancement des buts et des objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau de l'État ou de la province en accord avec les buts et les objectifs généraux à l'échelle du bassin. S'il existe un document exposant les buts et les objectifs de l'État ou de la province, l'inclure ou fournir le lien vers la version électronique.

Le Québec a adopté ses orientations et ses objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau, conformément aux objectifs régionaux, en 2007. Le Québec a soumis son programme final, incluant les orientations, les objectifs, les cibles et les mesures, en septembre 2013. Avec la réaffirmation des objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en décembre 2019 ainsi que la réalisation de l'examen quinquennal du Programme de gestion de l'eau et du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau (exercice commencé en 2019) le Québec a mis à jour son programme, en poursuivant avec les mesures non atteintes et partiellement atteintes en plus d'ajouter de nouvelles mesures en lien avec des initiatives gouvernementales qui ont été mises en place depuis l'adoption du Programme en 2013.

### 3. Aperçu du programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.

#### a) Références aux lois, aux règlements et aux politiques du programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau de l'État ou de la province.

Le Québec a adopté des lois et des règlements afin de renforcer l'importance de la conservation et de l'utilisation efficace de l'eau à travers l'application des articles. De plus, deux stratégies ont été lancées dans les dernières années visant l'eau au Québec. Les deux contiennent plusieurs mesures ciblant notamment une utilisation durable des ressources en eau.

- *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (c. C-6.2)*, adoptée le 11 juin 2009 et modifiée le 16 juin 2017  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-6.2>;
- *La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, adoptée le 11 juin 2009 et modifiée le 16 juin 2017  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-6.2>

- La nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (c. Q-2)*, adoptée le 23 mars 2018  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2/>
- Le *Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent (c. Q-2, r 5.1)*, adopté le 22 juin 2011 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2011  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%205.1>
- Le *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (c. Q-2, r 14)*, adopté le 22 juin 2011  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2014>
- Le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q-2, r 35.2)*, adopté le 16 juillet 2014 et entré en vigueur le 14 août 2014  
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2035.2>
- La *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2023*, lancée le 27 juin 2018  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/>
- La *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025*, lancée le 22 mars 2019  
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/strategie/>

**b) Description sommaire du programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau de l'État ou de la province, avec indication des éléments volontaires et obligatoires.**

La mise en œuvre du *Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec* s'inscrit dans les pouvoirs dévolus au ministre de l'Environnement du Québec. Ces pouvoirs sont précisés à l'article 31.101 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, lequel a été introduit par l'article 19 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. Le Programme permet de respecter l'un des engagements pris par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*. Le *Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec* rassemble les mesures adoptées par les ministères et organismes du gouvernement du Québec en matière de conservation et d'utilisation efficace de l'eau. Il vise à assurer une utilisation durable des ressources en eau sur l'ensemble du territoire québécois et à préserver les écosystèmes qui en dépendent. Pour être durables, les prélèvements d'eau ne doivent pas affecter négativement les écosystèmes, ni entrer en conflit avec d'autres usages de l'eau.

#### 4. Façon dont le programme de l'État ou de la province rejoint chaque objectif régional.

Tableau 1. Résumé des avancements annuels des mesures du programme en conformité avec les objectifs régionaux

Objectifs régionaux	Résumé des avancements des mesures
<p>1. Orienter les programmes vers une utilisation durable des eaux à long terme</p>	<p><b>1.1 Poursuite de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)</b></p> <p>Le Rapport annuel de l'usage de l'eau potable 2018 a été déposé en octobre 2020. Les données récoltées pour 2018 montrent une légère augmentation de la quantité d'eau distribuée par personne par jour au Québec en 2018. En effet, la moyenne québécoise passe de 530 l/pers/d en 2017 à 536 l/pers/d en 2018. Cette hausse peut s'expliquer en partie par des facteurs météorologiques. Ces résultats démontrent également l'importance des nouvelles actions à entreprendre dans l'horizon 2019-2025.</p> <p><b>1.2 Modifier le Code de construction (chapitre Plomberie et Bâtiment) interdisant la vente ou l'installation d'équipements surconsommant l'eau dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).</b></p> <p>Le projet de règlement a été publié le 23 septembre 2020 dans la Gazette officielle du Québec. Une consultation publique de 45 jours s'est déroulée suite à cette publication. Suivant la réception des commentaires de cette consultation, la <i>Régie du bâtiment du Québec</i> procédera à l'adoption finale de la révision en début 2021. Cette action est une collaboration entre le <i>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation</i> et la <i>Régie du bâtiment du Québec</i>.</p> <p><b>1.3 Poursuivre la mise en œuvre des politiques d'économie d'eau potable dans les immeubles gouvernementaux et ceux des réseaux de la santé et de l'éducation dans le cadre de la SQEEP.</b></p> <p>Le Rapport annuel de l'usage de l'eau potable 2018 a été publié en octobre 2020, celui-ci inclut, à la page 38, le résultat des bilans des ministères et organismes gouvernementaux participants :</p> <p><a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/strategie_quebecoise_eau_potable/rapport_usage_eau_potable_2018.pdf">https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/strategie_quebecoise_eau_potable/rapport_usage_eau_potable_2018.pdf</a></p>
<p>2. Adopter et mettre en œuvre une gestion de l'offre et de la demande pour promouvoir une utilisation efficace et la conservation</p>	<p><b>2.1 Mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau applicables dans le cadre des demandes d'autorisation ministérielle des prélèvements d'eau nouveaux ou augmentés</b></p> <p>Entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020, deux autorisations de prélèvement d'eau ont été autorisées en vertu de l'article 31.95 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (Article 203 de l'Entente). Les deux comprennent des mesures de conservation pour être conformes à la condition 3 de l'article 31.95. Par exemple, dans une usine, les pompes sont contrôlées par une sonde de niveau du réservoir d'alimentation d'eau. Une valve modulant le niveau de ce réservoir a été installée sur l'eau d'aqueduc. Ceci réduira les incidences de débordement du réservoir d'alimentation de l'usine.</p>

<p>des ressources en eau</p>	<p><b>2.2 Évaluer les impacts cumulatifs des prélèvements d'eau lors de l'analyse de prélèvement d'eau de surface assujettis à une autorisation ministérielle, en vertu de la LQE.</b></p> <p>Sept analyses ont été effectuées dans la dernière année afin d'évaluer les impacts cumulatifs des prélèvements d'eau sur d'autres utilisateurs de l'eau dans un même bassin versant, en respect de l'article 31.76 de la LQE. L'évaluation s'attarde aux étiages dans les conditions hydroclimatiques actuelles et dans les scénarios hydroclimatiques futurs par rapport à un seuil de 15% du Q<sub>2</sub>7.</p> <p><b>2.3 Développer une méthodologie pour l'évaluation des impacts cumulatifs des pressions physiques sur les ressources en eau souterraine et les zones de gestion particulière</b></p> <p>Le rapport de la première année du projet sur le développement d'une méthode pour évaluer les impacts cumulatifs (eaux souterraines) a été complété. Ce rapport inclut une revue critique de littérature, une sélection d'indicateurs pertinents validée par le comité de suivi, une version préliminaire du schéma décisionnel et une intégration des résultats préliminaires des premiers résultats d'un projet de recherche avec l'Institut national de recherche scientifique (INRS) sur les indicateurs quantitatifs.</p> <p><b>2.4 Poursuivre le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES)</b></p> <p>Toutes les équipes de recherche travaillant actuellement sur le PACES ont complété et soumis au MELCC le rapport présentant l'état d'avancement de leurs travaux.</p>
<p>3. Améliorer le suivi des programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau et uniformiser le contenu des rapports présentés par les États et les provinces</p>	<p><b>3.1 Effectuer annuellement une évaluation des résultats atteints par le Programme de conservation, et transmettre un rapport au Conseil régional des ressources en eaux des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (Conseil).</b></p> <p>Le Rapport annuel sera transmis au Conseil régional avant la rencontre du Conseil régional le 8 décembre 2020.</p> <p><b>3.2 Recenser annuellement les nouvelles mesures auprès des ministères et organismes</b></p> <p>Le <i>Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau</i> du Québec a été révisé en 2019 et de nouvelles mesures recensées sont en vigueur depuis l'hiver 2020. Plusieurs font un lien avec les mesures d'action de la <i>Stratégie québécoise de l'eau</i>. Le prochain recensement se fera à l'automne 2021.</p> <p><b>3.3 Diffuser les résultats du suivi annuel des mesures sur le Portail des connaissances sur l'eau</b></p>

	<p>Une fois que le Rapport annuel sera diffusé sur le site Internet du Conseil régional, il sera également diffusé sur le Portail des connaissances sur l'eau.</p> <p><b>3.4 Présenter le rapport de l'évaluation quinquennale aux membres du Conseil et le diffuser sur le Portail des connaissances sur l'eau.</b></p> <p>Cette action ne s'applique pas à la période couverte par le bilan annuel 2020.</p>
<p>4. Approfondir la science, la technologie et la recherche</p>	<p><b>4.1 et 4.2 Projets pilotes d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en territoire cri et aux Îles-de-la-Madeleine</b></p> <p>Ces deux projets, qui permettront d'acquérir de nouvelles connaissances sur des ressources uniques et vulnérables, avancent comme prévu et les rapports présentant l'état des travaux ont été produits selon les échéances.</p> <p><b>4.3 Projets de recherche visant à comprendre les effets des changements climatiques sur la ressource en eau souterraine</b></p> <p>Trois projets de recherche visant à comprendre les effets des changements climatiques sur la ressource en eau sont actuellement en cours. Les livrables attendus pour ceux-ci en 2019-2020 ont été remis conformément aux attentes. En raison de la pandémie, la fin des projets a toutefois dû être reportée à l'hiver 2021. Le dépôt du rapport final de chacun des trois projets et du rapport synthèse des trois projets, ainsi que la tenue d'un atelier conjoint s'effectuera à l'hiver 2021.</p> <p><b>4.4 Soutien de projet agroalimentaire</b></p> <p>25 projets ont été financés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et réalisés entre 2014 et 2020 par les programmes Innov'action, Prime-vert et Plan de soutien aux investissements en agriculture (PSIA). Quatre de ces projets se sont terminés durant l'année financière 2019-2020. Les informations concernant les projets terminés financés par Innov'action sont disponibles en ligne sur le site web du MAPAQ. <a href="https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Recherche_Innovation/ProjetsRDInnovation_Programmes.XLSX">https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Recherche_Innovation/ProjetsRDInnovation_Programmes.XLSX</a></p> <p><b>4.5 Projets de recherche et transfert technologique touchant la conservation et l'optimisation de l'usage de l'eau en agriculture</b></p> <p>Le rapport final du projet RADEAU 1 et les cinq (5) rapports régionaux ont été déposés au MAPAQ en octobre 2019. Le rapport final du projet RADEAU 2 et les six (6) rapports régionaux ont été déposés au MAPAQ en mars 2020. Ils seront diffusés sur le site Agri réseau.</p> <p><b>4.6 Participer aux événements et aux comités qui rassemblent les experts du domaine pour améliorer les connaissances du MAMH sur les concepts liés à l'économie d'eau dans le cadre de la SQEEP.</b></p>

	<p>Le MAMH a participé aux conférences téléphoniques du Comité canadien sur l'économie d'eau, du <i>Performance Indicator Task Force</i> et du Comité de l'audit de l'eau de l'AWWA.</p> <p><b>4.7 Produire annuellement des bilans municipaux sur l'utilisation de l'eau pour évaluer les quantités d'eau distribuées et les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dans le cadre de la SQEEP.</b></p> <p>Les bilans approuvés en 2018 concernent 78 % des municipalités ayant un réseau de distribution d'eau potable représentant 91 % de la population québécoise desservie par un réseau de distribution d'eau potable.</p>
<p>5. Concevoir des programmes de sensibilisation du public et promouvoir la communication d'information à tous les usagers de l'eau</p>	<p><b>5.1 Mois de l'eau</b></p> <p>Voici quelques faits saillants du Mois de l'eau 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ) a mis à jour, géré et promu la plateforme web interactive afin d'y répertorier les activités relatives à la protection de l'eau se déroulant durant tout le mois de juin : <a href="https://moisdeleau.org">https://moisdeleau.org</a>. Ce sont 138 activités réalisées par les organismes de bassins versants (OBV) qui y ont été publiées. Il s'agit d'une augmentation du nombre d'activités réalisées de plus du double par rapport à l'année précédente.</li> <li>• Une page Facebook du Mois de l'eau a été créée où 268 personnes se sont abonnées et 41 publications ont été faites entre le 9 mai et le 17 juillet.</li> <li>• Le ROBVQ a conceptualisé et promu « le Défi l'eau c'est renversant » une campagne sur les médias sociaux visant à faire la promotion du Mois de l'eau et à encourager les Québécoises et les Québécois à s'engager dans la protection des ressources collectives en eau.</li> </ul> <p><b>5.2 Campagne nationale de sensibilisation sur l'eau</b></p> <p>La convention d'aide financière pour le développement et la mise en œuvre de la Campagne nationale de sensibilisation sur l'eau entre le MELCC et le ROBVQ, en collaboration avec le C.I.EAU et Réseau Environnement, a été signée le 13 novembre 2019. Cette campagne de marketing sociale a pour but de sensibiliser et d'éduquer la population québécoise à la protection, l'économie et l'utilisation durable de l'eau. En 2019-2020, les OBV et les organismes coordonnateurs de Tables de concertation régionales (TCR) ont été informés des deux thèmes de la campagne, soit « le bilan eau neutre sur la propriété » ou « la fin du tout-à-l'égout » afin que les éditions 2020 et 2021 du Mois de l'eau se déroulent en adéquation avec la campagne nationale, tel que mentionné dans la convention de la campagne nationale de sensibilisation.</p> <p><b>5.3 Ateliers de transfert des connaissances issues des nouveaux projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines aux gestionnaires du territoire et de la ressource eau souterraine</b></p>

	<p>En raison de la pandémie, ces ateliers prévus en présentiel au printemps 2020 ont été déplacés à l'automne 2020 sous la forme de Webinaires.</p> <p><b>5.4 Organiser et préparer des séances de formation sur l'économie d'eau pour accompagner les municipalités (dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable - MAMH).</b></p> <p>Faits saillants de la tournée du 8 avril au 29 mai 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 1500 participants provenant des services de l'eau, des travaux publics, des services des finances, des directions générales et des conseils municipaux;</li> <li>• Plus de 700 municipalités rejointes, soit 88 % des municipalités visées par la Stratégie;</li> <li>• Plus de 30 sessions de formation d'une durée d'une demi-journée en région, dont au moins une par région administrative;</li> <li>• Une conférence Web, réalisée en collaboration avec Québec municipal et l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui est disponible gratuitement en ligne;</li> <li>• Une appréciation globale de 85 % de la part des participants qui ont évalué la formation.</li> </ul> <p><b>5.5 Poursuivre le partenariat avec RÉSEAU Environnement pour le Programme Municipalités Écon'Eau, qui sensibilise les citoyens en collaboration avec les municipalités dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable.</b></p> <p>Le partenariat entre le <i>Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation</i> et <i>Réseau Environnement</i> est appelée à se poursuivre alors que le programme Écon'eau sera de retour en 2021.</p> <p><b>5.6 Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques au Québec</b></p> <p>La publication de ce rapport est toujours prévue pour décembre 2020. Celui-ci se veut un outil visant à informer toutes les personnes et tous les groupes préoccupés par l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques afin d'enrichir leurs connaissances et de les aider à mieux comprendre les enjeux relatifs à ces sujets.</p> <p><b>5.7 Production de guides et traduction de manuels de l'American Water Works Association (AWWA) dans le cadre de la SQEEP (MAMH).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour du modèle de règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable;</li> <li>• Huit modèles de directives d'économie d'eau potable publiées;</li> <li>• Deux présentations sur les Outils de la Stratégie 2019-2025 publiées.</li> </ul>
--	--

**5. Description du calendrier et de la progression de la mise en œuvre du programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau de l'État ou de la province.**

Le *Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec* est en place et les mesures qui en font partie sont mises en œuvre en continu par les différents ministères et organismes qui en sont responsables.